

Parc national de la Réunion

Objectif 16: Promouvoir une haute qualité environnementale du coeur cultivé

[...]

- **Mesure 16.1 - Adopter des pratiques agricoles respectueuses des milieux naturels et des sols**

Rôle de l'établissement public du parc national

- Accompagner les pratiques agricoles les plus écologiques et respectueuses possible des milieux naturels, des sols et de la qualité de l'eau (agriculture biologique, agriculture à haute valeur environnementale, etc.) : participation aux projets de recherche et d'expérimentation sur les pratiques agro-écologiques , appui à la mise en oeuvre d'outils contractuels adaptés (mesures agri-environnementales ou autres).
- Accompagner et encourager les exploitants en place pour l'atteinte de ces objectifs.
- Reconnaître la qualité des productions : attribution de la marque « Parc national ».

Autres acteurs opérationnels

- DAAF, Chambre d'agriculture, CIRAD, ARMEFLHOR
- Exploitants, gestionnaires, associations

- **Mesure 16.2 - Sauvegarder et valoriser les savoir-faire**

Rôle de l'établissement public du parc national

- Accompagner la sauvegarde et la valorisation des savoir-faire, notamment la cuite de géranium.

Autres acteurs opérationnels

- DAAF, Chambre d'agriculture
- Exploitants, gestionnaires, associations

Page 103 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2858

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-11 11:02